

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 18 janvier 2017 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marina FERRARI
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13	AIX-LES-BAINS	T	Pascal PELLER	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Françoise CARON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
36	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
37	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
38	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
39	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
40	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
41	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
42	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
43	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND	Conseiller municipal Pugny Chatenod
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 janvier 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 40 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 58 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 9      Année : 2018  
Exécutoire le : 23 JAN. 2018  
Affichée le : 23 JAN. 2018  
Visée le : 23 JAN. 2018

### FINANCES AP/CP 010 – Programme Local de l'Habitat - Aides à la construction Révision n°7

*Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 3 novembre 2010 relative à l'arrêt et à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et aux moyens alloués aux actions,  
Vu l'avis émis par la Commission des Finances réunie en séance le 29 novembre 2012,  
Vu la délibération du 12 décembre 2012 relative à la gestion des aides à la construction en mode AE/CP,  
Vu la délibération du 13 mars 2013 portant révision n°1,  
Vu la délibération du 3 juillet 2013 modifiant l'exécution du PLH 2011-2017,  
Vu la délibération du 25 septembre 2013 portant révision n°2,  
Vu la délibération du 5 février 2014 portant révision n°3,  
Vu la délibération du 5 février 2015 portant révision n°4,  
Vu la délibération du 14 janvier 2016 portant révision n°5,  
Vu la délibération du 9 février 2017 portant révision n°6,*

Monsieur le Président rappelle que l'adoption, la modification, ou la clôture d'un AE/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil. Les aides à la construction sont attribuées dans un premier temps, et payées ensuite sous réserve de la réalisation des travaux et de la présentation des justificatifs demandés. Le financement des aides attribuées et non payées est renouvelé chaque année par le vote des crédits de paiement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé. Seuls les Crédits de Paiement (CP) sont ajustés avec les réalisations de l'exercice 2017.

#### OPERATION

Intitulé de l'opération : **Programme Local de l'Habitat**  
PRINCIPAL – services 1172 / 1173 / 1174 / 1175  
Imputation analytique : **PRINCIPAL – opérations 154-02 / 154-03 / 154-04 / 154-05**  
(à partir de l'exercice 2017)  
Montant total de l'opération : **3 642 000,00 euros** (inchangé)

## DEPENSES

	<b>1172 154-02</b>	<b>1173 154-03</b>	<b>1174 154-04</b>	<b>1175 154-05</b>	
	Aix – ANRU (6 ans)	Aix – Hors ANRU (6 ans)	Autres communes (6 ans)	Prêt social location accession (PSLA)	Total
2012	150 000,00	11 250,00	5 414,00	-	<b>166 664,00</b>
2013	150 000,00	322 550,25	291 379,62	-	<b>763 929,87</b>
2014	150 000,00	25 716,50	67 374,50	-	<b>243 091,00</b>
2015	150 000,00	226 606,50	178 695,50	-	<b>555 302,00</b>
2016	150 000,00	289 152,75	189 568,00	29 090,50	<b>657 811,25</b>
2017	-	121 943,50	65 485,00	-	<b>187 428,50</b>
2018	-	331 780,50	497 083,38	238 909,50	<b>1 067 773,38</b>
<b>Total</b>	<b>750 000,00</b>	<b>1 329 000,00</b>	<b>1 295 000,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>3 642 000,00</b>

Monsieur le Président rappelle que cette révision ne modifie pas le montant du Plan Local de l'Habitat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la transformation de l'autorisation d'engagement en autorisation de paiement,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif à la gestion de l'aide à la construction.

Aix-les-Bains, le 18 janvier 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 58
- Pour : 58
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** AP/CP 010 - Programme Local de l'Habitat - Aides à la construction - Révision n.7

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2200 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180118-d2200-DE

---

**Date de décision :** 18/01/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres